



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du : **Mardi 26 Octobre 2021**

Animateur : M. LE DREFF.

Présents : MM. LACOUR, OLIVEAU, SANTOS, MATHIEU (Comité de Direction).

Excusés : MM. PAREUX, MORNET.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

1^{er} tour

23961439 : APSAP VILLE DE PARIS 1 / US METRO RER LIGNE A 1 du 23/10/2021

La Commission,

après lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre officiel,

considérant que le match n'a pas pu avoir lieu en raison de l'occupation du terrain,

considérant que les 2 équipes et l'arbitre étaient présents,

considérant que le terrain habituel de l'APSAP VILLE DE PARIS est l'aire de jeu n°3 du stade Suzanne Lenglen à Paris 15^{ème},

considérant que cette rencontre était positionnée sur le complexe sportif de la Plaine,

considérant qu'après vérification avec le Département des Activités Sportives, il s'avère que, lors de la saisie informatique du tirage au sort, le match a été positionné par défaut sur le complexe sportif de la Plaine, pour une raison indéterminée,

considérant que le non-déroulement du match n'est donc pas de la responsabilité du club de l'APSAP VILLE DE PARIS,

considérant néanmoins, que conformément au Règlement Sportif Général de la Ligue, les clubs sont tenus de s'informer de la situation de leur rencontre et qu'à ce titre, le club de l'APSAP VILLE DE PARIS aurait pu s'étonner du positionnement de leur match sur une installation sportive autre que celle sur laquelle il évolue habituellement, étant précisé que le positionnement des rencontres sur les installations sportives est fait par la Ligue après informations reçues de la part des clubs ou des propriétaires d'installations,

par ces motifs,

**reporte cette rencontre au 06/11/2021 à 13h15 sur les installations de METRO RER LIGNE A.
précise que les frais d'arbitrage sur cette rencontre seront pris en charge par la LPIFF.**

24145164 : FINANCES 15 1 / ORANGE F.ISSY 1 du 20/11/2021

La Commission demande au club de FINANCES 15 une attestation de mise à disposition du propriétaire de son terrain avant le 09/11/2021, pour cette rencontre qui se jouera à 14h30.
A défaut la rencontre sera inversée.

Tirage au sort du 2ème et dernier tour régional qui aura lieu le 20 novembre 2021 (Tirage à consulter sur le site de la LPIFF)

Un arbitre sera désigné sur chaque rencontre à la charge des deux Clubs.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort du 2ème tour qui aura lieu le 20 novembre 2021 (Tirage à consulter sur le site de la LPIFF)

Un arbitre sera désigné sur chaque rencontre à la charge des deux Clubs.

Clubs exempts : les clubs qualifiés en C.N.F.E. – AEROPORT ORLY 1 – GAZIERS DE PARIS 2 – DEFENSE NATIONALE 1.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

Matches remis

23773630: PITRAY OLIER PARIS 82 / WAYWOUYWEAR FC 1 du 05/02/2022 (R3/A)

Courriel de PITRAY OLIER PARIS informant de l'indisponibilité de son terrain à cette date.
La Commission fixe cette rencontre au 08/01/2022 à l'horaire habituel.

23773659 : PITRAY OLIER PARIS 82 / ENERGY 91 1 du 02/04/2022 (R3/A)

Courriel de PITRAY OLIER PARIS informant de l'indisponibilité de son terrain à cette date.
La Commission fixe cette rencontre au 05/03/2022 à l'horaire habituel.

23873611 DEFENSE NATIONALE 1 / GAZIERS PARIS 2 du 02/10/2021 (R3/B)

La Commission fixe cette rencontre au 20/11/2021 à l'horaire habituel.

23873617 – GAZIERS DE PARIS 2 / ELM LEBLANC 2 du 09/10/2021 (R3/B)

La Commission fixe cette rencontre au 06/11/2021 à l'horaire habituel.

23773828 : FC LUCHA 75 81 / MUN. LOUVECIENNES 2 du 23/10/2021 (R3/D)

La Commission fixe cette rencontre au 06/11/2021 à l'horaire habituel.

23773852 : NOUUS CHAMBOURCY 2 / ELYSEE PARIS 2 du 16/10/2021 (R3/D)

La Commission fixe cette rencontre au 20/11/2021 à l'horaire habituel.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{er} rappel

Les feuilles de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

23778204 : CHAPA BLUES 1 / GROUPE CREDIT AGRICOLE 2

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

Matches remis

23479422 : IBM PARIS 1 / ATSCAF 78 1 du 13/11/2021 (R1)

Demande des 2 clubs pour reporter le match au 15/01/2022.

La Commission ne peut accepter le report du match à cette date.

En accord avec les 2 clubs, le match pourra avoir lieu soit le 06/11/2021 soit le 20/11/2021.
La Commission demande aux 2 clubs de lui faire un retour pour sa réunion du 02/11/2021.

23479421 : PWC 1 / ORANGE ISSY 4 du 13/11/2021 (R1)

Cette rencontre est reportée au 20/11/2021 à l'horaire habituel.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23778185 – NATIXIS AM 1 / GPE CREDIT AGRICOLE 2 du 25/09/2021 (R2)

La Commission fixe cette rencontre le 06/11/2021 à l'horaire habituel.

23778203 – B.P.C.E. 1 / TOUR EIFFEL 1 du 16/10/2021 (R2)

La Commission fixe cette rencontre le 06/11/2021 à l'horaire habituel.